

Commune d'OMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 janvier, les membres du Conseil Municipal de la commune de OMPS, se sont réunis à 20h00 dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 janvier 2024 conformément à l'article L2121.10 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Jean-Luc LOISON, Jean-Claude MOREL, Aline BERTI, André LACAZE, Samuel SARRAILLE, Nathalie LAVERGNE, Franck GIRARD, Nicolas GUILLON

EXCUSE : Cédric CARNUS représenté par André LACAZE

Monsieur le Maire Jean-Luc LOISON salue tout d'abord le public présent ainsi que les personnes qui suivent la séance. Il rappelle que pour la sérénité des débats, il est demandé aux élus de lever la main lorsqu'ils souhaitent poser une question et que par ailleurs, le public n'est pas autorisé à intervenir.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire. Monsieur Nicolas GUILLON est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents.

POINT N°1 – ENERGIE RENOUVELABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir été sollicité début décembre concernant les énergies renouvelables.

Un courrier d'information pour toutes les personnes habitants la commune voulant des panneaux photovoltaïques sur leur toit sera distribué.

*Une réunion publique aura lieu début mars afin de pouvoir donner une réponse fin mars
Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est pas obligatoire d'y répondre.*

POINT N°2 – TOUR CANTAL PEDESTRE 2024

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir reçu un mail provenant de l'association Tour Cantal Pédestre pour l'inscription de la commune en vue de l'organisation de la prochaine édition du Tour du Cantal Pédestre 2024 de juillet à fin août 2024 et afin d'établir le calendrier de la saison 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- De ne pas inscrire la commune pour la prochaine édition du tour Cantal Pédestre.*

POINT N°3 – FACTURE EDF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception deux factures EDF dont une pour le mois de décembre concernant la salle polyvalente d'un montant de 3 657,97 € et l'autre pour le mois de novembre d'un montant de 3 200,89 €.

POINT N°4 – APPEL A CANDIDATURE CONSOCANTAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un appel à candidature CONSOCANTAL provenant du Conseil Départemental.

Depuis de nombreuses années, le Conseil départemental et la chambre d'agriculture œuvrent à la valorisation des produits locaux dans l'alimentation locale. Afin d'amplifier ces actions de valorisation des produits locaux sur le territoire, le Département, la chambre d'agriculture avec le soutien de l'Etat, ont initié la démarche Consocantal pour favoriser l'approvisionnement de proximité, dans les restaurants de proximité dans les restaurants collectifs de notre territoire, tout en s'assurant de l'origine locale de la matière première agricole.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune fonctionne déjà avec les agriculteurs de la région et achète déjà local pour la cantine.

La commune ne participera donc pas au projet de CONSOCANTAL.

POINT N°5 – CHAMBRE D'HÔTEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal l'abandon du projet de création de trois chambres d'hôtel.

La commune était dans l'attente d'un document administratif « faisabilité économique ». Monsieur le Maire indique avoir eu un rendez-vous avec le comptable des gérants de la Mais'Omps. Après avoir fait plusieurs calculs, le bilan comptable est pas bon notamment sur l'emprunt de la commune mais aussi concernant les futurs gérant dont les bénéfices serait quasi nuls.

Monsieur le Maire explique sur les conseils du comptable de faire à la place du projet des chambres d'hôtel, un petit appartement meublé mais aussi une chambre PMR, les deux à louer temporairement. Les gérants de A la Mais'omps pourrait s'en occuper.

Monsieur le Maire rappelle que l'appartement de Monsieur Vernier Lionel ne pourra plus être loué à partir de mai 2025 puisqu'il n'est pas aux normes au niveau des énergies. Peut-être que la commune pourrait lui louer ce petit appartement meublé, s'il est fait d'ici là.

POINT N°6 – ROUTE LABROUSSE LES QUATRE CHEMINS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les premiers travaux ont été faits et que la clôture sera prise en charge par la commune.

Des conseils seront demandés à Monsieur LACAZE André et Monsieur GERMAIN Philippe

pour l'achat des poteaux de clôture et du fil, tendeurs, attaches ect...

Monsieur le Maire informe avoir eu rendez-vous avec l'entreprise CAUMON et qu'il serait intéressant d'envisager de contacter cette entreprise pour les prochains travaux routiers.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

→ DEVIS TOITURE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux devis de l'entreprise ANGELVY dont le premier pour des travaux sur la toiture de l'église d'un montant de 31 893,28 € TTC et le deuxième pour la réfection totale de l'église d'un montant de 79 036,25 € TTC.

Monsieur le Maire indique être encore en attente de plusieurs devis et avoir rendez-vous vendredi 2 février avec l'entreprise Aurillac toiture.

Monsieur le Maire informe qu'une personne travaillant à la fondation du patrimoine devrait venir en mairie la semaine prochaine afin de pouvoir s'entretenir pour une aide financière et les différentes démarches à effectuer.

Monsieur le Maire informe que Madame Nathalie LAVERGNE fait des démarches pour refaire la menuiserie de la porte derrière l'église.

→ PORTABLE GWELTAZ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le téléphone de l'agent technique ne fonctionne plus, il va donc falloir le changer.

→ DEVIS RELIEUSE REGISTRE DES DELIBERATIONS ET ARRETES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise ORCA concernant une relieuse de registre des délibérations et arrêtés pour un montant de 268,80 € HT. Monsieur le Maire indique qu'il serait plus rentable pour la commune de le faire elle-même plutôt que de passer par une entreprise.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis de l'entreprise ORCA d'un montant de 268.80 € HT.*

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir du matériel comme la plastifieuse et la relieuse que nous pourrions mettre à disposition des habitants pour un montant prédéfini.

→ COMPOSTAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir eu rendez-vous avec Madame Emilie LHERM maître composteur à la communauté de commune. Début avril des composteurs pour la commune seront livrés. Madame LHERM propose à la commune des animations compostages. Gweltaz a fabriqué un composteur pour la commune. Monsieur le Maire indique que les poubelles seront enlevées cette année.

Monsieur le Maire clôture le Conseil Municipal à 21h36.